

L'avocate criblée de questions au collège



Certains collégiens ont revêtu la robe d'avocat. PHOTO P.I.

Lundi, Me Manon Wendling, avocate au barreau de Bordeaux, était dans l'enceinte du collège. Non pas pour assister un quelconque client, mais dans le cadre du comité d'éducation à la santé et la citoyenneté à la demande de Laure Jay et de François Daucourt, respectivement conseillère d'éducation et professeur d'histoire géographie.

Il s'agissait pour cette juriste d'illustrer par des exemples concrets le cours d'éducation civique sur la justice en France. Elle est intervenue pendant deux heures devant les élèves de chaque classe de quatrième. La section Segpa comprise.

Elle a mis à profit ce faisceau horaire pour leur parler des droits et des devoirs des personnes mineures. Elle leur a expliqué le fonctionnement des diverses institutions juridiques qui les concernent.

Études et vocation

Particulièrement attentifs, les jeunes ont ainsi appris l'existence des tribunaux pour enfants, de la cour d'assises des mineurs, du juge pour enfants. L'avocate leur a également énuméré les différentes infractions à la loi et les peines encourues. La dernière partie de son intervention a porté sur le métier d'avocat. Ainsi les collégiens ont découvert le parcours universitaire qu'il faut emprunter pour y accéder. Ils ont appris aussi que, pour embrasser cette profession, il fallait une belle dose de vocation. Pour l'occasion les élèves ont pu revêtir sa robe d'avocate et ainsi endosser, un instant, le rôle du défenseur des droits.

Au regard du nombre et de la pertinence de leurs questions, il y a fort à parier que les gamins ne sont pas près d'oublier cette expérience.